

## Déclaration de conformité CE

PLC déclare sous sa seule responsabilité que les appareils de type :

## Série TAC: DD, DS, DP, DF

sont visés par la présente déclaration de conformité aux directives et normes reprises cidessous :

- EN 55014-2:1997
  Rapport 80s9900159/i
- EN 61000-3-2:1995 (\*) + A1:1997 + A2:1998
- EN 61000-3-3:1995 (\*)
- EN 55014-1:1993 + A1:1997 Rapport 80s9900159/e

étant entendu que l'intégration finale du produit doit se faire conformément à cette même directive (et modifications à venir) ainsi que des autres normes spécifiques éventuellement en vigueur.

Une protection des parties tournantes par une grille est à prévoir si elles ne sont pas protégées par le mode d'intégration.

(\*) L'installation finale peut nécessiter l'installation d'un filtre.

Gembloux, le 24/11/2003.

Munus.

Stephan Lemmens